

## CALENDRIER DES MUTATIONS INTER (hors postes spé)

<b>Du jeudi 17 novembre 2011 à 12h au mardi 6 décembre 2011 à 12h (heures métropolitaines)</b>	Saisie des demandes sur « SIAM I-Prof ».
<b>Mercredi 14 décembre 2011</b>	Date limite de retour à la DP du rectorat – site Gambetta par porteur et en un seul envoi, des formulaires de confirmation de demande de mutation, comportant les pièces justificatives demandées, visées et complétées s'il y a lieu, par le chef d'établissement <b>Si vous constatez des erreurs, notez les en rouge et joignez le document justificatif adéquat.</b>
<b>Du mercredi 4 janvier au mardi 10 janvier 2012 inclus.</b>	Affichage sur SIAM I-PROF des barèmes retenus
<b>Mercredi 11 janvier 2012</b>	Date limite réception à la DP du rectorat – site Gambetta des demandes écrites de modification des barèmes retenus et affichés sur SIAM I-PROF <b>Tenez nous au courant des modifications que vous demandez avec les pièces justificatives en nous envoyant un mail : <a href="mailto:snetaa.paris@gmail.com">snetaa.paris@gmail.com</a> ou en nous appelant au <b>06 76 04 51 48</b></b>
<b>Du lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier 2012</b>	Tenue des groupes de travail pour vérification des barèmes. <b>Envoyez nous vos dossiers pour que nos commissaires paritaires valident votre barème.</b>

### **Pour permettre l'instruction de la demande de mutation au titre du handicap il est nécessaire de :**

1 - déposer un dossier (ou de mettre à jour un dossier existant) auprès du médecin conseiller technique du recteur de l'académie de Paris **au plus tard le 9 décembre 2011**

2 – faire parvenir un courrier de demande de priorité au titre du handicap (sans pièces justificatives) au Directeur des ressources humaines du rectorat de Paris – 94 avenue Gambetta 75020 Paris.

Contact : Cellule des ressources humaines de l'académie de Paris, Martine LAGADEC [ce-personnels-handicap@ac-paris.fr](mailto:ce-personnels-handicap@ac-paris.fr)

Pour conclure :

**TENEZ NOUS AU COURANT DE VOS DEMARCHES EN NOUS ENVOYANT UN RESUME DE VOTRE SITUATION AU [snetaa.paris@gmail.com](mailto:snetaa.paris@gmail.com) ou en nous appelant avant le 16 janvier.**

**Vous trouverez pages 8 et 9 de l'AP spécial mutation un imprimé vous permettant de calculer votre barème et de nous faire part de vos vœux.**

***SNETAA FO PARIS – 21 bis rue du Simplon – 75018 PARIS***  
***[snetaa.paris@gmail.com](mailto:snetaa.paris@gmail.com) – [www.snetaa-paris.com](http://www.snetaa-paris.com) - @snetaaParis***